



DOSSIER LICENCIÉS

Dossier à renvoyer complété à l'adresse ci-dessous :

Jacques JESSON
1, rue Jeannot Rigollet
51520 RECY

Vous trouverez ci joint, tous les documents de renouvellement, création ou mutation de votre licence pour la saison 2107/2018 :

- Pièces à fournir
- Tarifs des licences
- Fiche de renseignements
- Fiche sanitaire
- Règlement intérieur avec accusé de réception
- Demande de création/renouvellement de licence FFBB

**Aucune licence ne sera délivrée si le dossier est incomplet.
En conséquence, ni match, ni entraînement ne sera possible
tant que la licence n'est pas validée.**

Quelques précisions pour remplir le dossier

1. Tous les documents doivent être remplis **entièrement et lisiblement** sans oublier les signatures nécessaires.
 - 1 pour la fiche sanitaire,
 - 1 pour l'accusé de réception du règlement intérieur,
 - 2 pour la demande de licence FFBB,

2. Le certificat médical doit être rempli sur l'imprimé FFBB.
IMPORTANT : Nous demandons à tous les jeunes licenciés, qui entrent dans la dernière année de leur catégorie (ex : 2^{ème} année benjamin), de faire remplir, systématiquement, par le médecin, **le certificat de surclassement**.

3. Pour les licenciés mineurs, vous devez cocher la case antidopage. Vous indiquez ainsi, que vous savez que des contrôles antidopage peuvent avoir lieu et que vous pouvez vous y opposer.

4. L'assurance A, indiquée en bas de page (demande de licence FFBB), est comprise dans le prix de la cotisation. Les licenciés majeurs en activité peuvent majorer de 10€ le montant de leur licence et opter pour l'assurance C (versement d'indemnité journalière en cas d'arrêt de travail). **Ne pas oublier la mention « lu et approuvé » et la signature.**

5. Si plusieurs licenciés sont d'une même famille, inutile de remplir plusieurs fois la partie renseignements familiaux. Indiquer alors le nom du licencié où l'on peut trouver les informations.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter Jacques JESSON par courriel à ersmbasket.sportive@gmail.com

A conserver



Pièces à fournir

- Fiche de renseignements à compléter **entièrement et lisiblement**.
- Fiche sanitaire à **compléter et à signer**.
- L'accusé de réception du règlement intérieur doit être **complété et signé**.
- Un **chèque de caution de 50€**, qui permet de couvrir le coût éventuel des amendes pour faute technique et non présentation de licence. (UNIQUEMENT pour les Cadets et les Séniors). Ce dernier ne sera pas encaissé sauf si nécessaire.
- **2 photos** d'identité avec le nom et prénom au dos des photos.
- La demande de licence FFBB à compléter **entièrement et lisiblement** (sauf le N° de licence et la catégorie d'âge si vous l'ignorez) par vous-même ainsi que par le médecin (certificat médical et surclassement si nécessaire), à **signer aux 2 endroits** (Informations licencié et assurance).
- 1 photocopie recto-verso de la carte d'identité (UNIQUEMENT pour les nouveaux licenciés et les licencié(e)s né(e)s en 2000).
- L'information parentale pour l'antidopage, doit être **cochée et remplie**.
- Règlement de la licence (en espèces, en chèque à l'ordre de : ERSM basket, en coupons sport, en bon CAF). Si le paiement s'effectue en plusieurs chèques (**3 maximum**), veuillez indiquer au dos les dates du débit. **Les licences devront être intégralement réglées pour le 30 novembre 2017**.

A conserver



Tarifs des licences Saison 2017/2018

Famille **	Catégorie	Année de Naissance	Licence € *		
			Avant le 1er juillet 2017	Après le 1er juillet 2017	
				Renouvellement	Création ou Mutation
Joueur	Senior	1997 et avant	171,00€	191,00€	171,00€
	Junior U20	1998-1999-2000	171,00€	191,00€	171,00€
	Cadet U17	2001-2002	171,00€	191,00€	171,00€
	Minime U15	2003-2004	152,00€	172,00€	152,00€
	Benjamin U13	2005-2006	131,00€	151,00€	131,00€
	Poussin U11	2007-2008	126,00€	146,00€	126,00€
	Mini Poussin U09	2009-2010	105,00€	125,00€	105,00€
	Baby U07	2011-2012	105,00€	125,00€	105,00€
Dirigeant			50,00€	50,00€	50,00€
Responsable non joueur			25,00€	25,00€	25,00€
Pom Pom***			70,00€	70,00€	70,00€
Basket Loisirs			81,00€	81,00€	81,00€

* Le tarif annoncé comprend l'assurance A, il faut majorer ce prix de 10€ pour bénéficier de l'assurance C.

** Tout licencié qui pratique le basket-ball en loisir ou en compétition sera considéré comme joueur en 1ère famille sur la demande de licence (FFBB).

*** Prix licence Pom Pom T-Shirt compris.

Règlement en 3 fois maximum avec le dernier encaissement pour le 30 novembre 2016.

Le club accepte les règlements par **chèque (à l'ordre de l'ERSM Basket), les coupons sport, les bons CAF, les espèces.**

Une remise de 50% est effectuée sur les prix des licences les moins chères à **partir de la 3^{ème} d'un même foyer.**

Les **frais de mutation** s'élèvent à 110 € - en plus du prix de la licence -

Les licences des Officiels sont offertes s'ils s'engagent dans la Charte de la Fédération (Arbitres, OTM et Entraîneurs qualifiés). Vous pouvez obtenir des informations auprès des salariés et dirigeants du club.

Le club est à la recherche de **bénévoles** pour intégrer une des commissions thématiques (Voir l'organigramme sur le site : www.ersmbasket.fr). Si vous souhaitez vous investir, merci de vous faire connaître auprès d'un responsable du club.

A remettre



Fiche de renseignements Saison 2017/2018

Renseignements sur le licencié

Nom :

Prénom :

Date de Naissance : Lieu :

Nationalité :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone du licencié :

Courriel du licencié :

Profession :

Photo
à coller

Ne pas remplir
réservé au club

CATEGORIE
.....
.....
.....

Renseignements familiaux (Identique à Nom:, Prénom :.....)

Père

Nom :

Prénom :

Adresse (si différente du joueur) :
.....
.....

Tél Portable :

Tél Domicile :

Courriel :

Profession :

Entreprise :

Mère

Nom :

Prénom :

Adresse (si différente du joueur) :
.....
.....

Tél Portable :

Tél Domicile :

Courriel :

Profession :

Entreprise :



A remettre

Fiche Sanitaire

Je, soussigné.....

Ou nous, soussigné(e)s

Responsables de l'enfant

Autorisons le dirigeant ou l'entraîneur du club, à prendre, en cas d'urgence, les mesures nécessaires à ma santé ou à celle de notre enfant (hospitalisation, opération, anesthésie, ...), suivant les prescriptions des médecins.

Fait le :

Signature(s) :

A :

Renseignements sanitaires

Problèmes de santé : -

-

-

Allergies connues : -

-

-

Si le licencié suit un traitement médical permanent, nécessitant une attention particulière, veuillez nous en informer (Une ordonnance médicale doit être présentée à l'entraîneur):

.....

.....

ATTENTION : En cas de prise ponctuelle d'un médicament, vérifier qu'il n'entre pas dans la liste des produits dopants. Se munir de l'ordonnance du médecin pour les matchs.

Si l'état de santé de votre enfant était amené à changer au cours de la saison, merci de nous en informer.



A conserver

Règlement Intérieur

Article 1 – La gestion de l'ERSM Basket

Elle est assurée par des membres bénévoles composant le bureau, ainsi formé :

1. Un président
2. Un ou deux vice-présidents
3. Un secrétaire
4. Un trésorier
5. Un représentant de la commune de Recy, pour avis consultatif
6. Un représentant de la commune de Saint-Martin sur le Pré, pour avis consultatif

Le bureau se réunit une fois par mois, au minimum, et autant de fois que nécessaire.

Article 2 – Le fonctionnement de l'ERSM Basket

Il est assuré par des membres bénévoles, organisés en commissions dont les responsables, licenciés au club, sont membres de droit du Comité de Gestion. On distingue, entre autres :

- 1) La Commission Animation
- 2) La Commission Bar-Buvette – Entrées
- 3) La Commission Basket Féminin
- 4) La Commission Partenaires ou Cellule de Développement
- 5) La Commission Communication
- 6) La Commission Mini-Basket
- 7) La Commission des Equipes Jeunes
- 8) La Commission des Equipes Séniors
- 9) La Commission de l'Equipe Séniors 1
- 10) La Commission Sportive
- 11) La Commission Supporters
- 12) La Commission Technique – Equipement

Ce Comité de Gestion se réunit chaque mois, au minimum, et autant de fois que nécessaire.

Les responsables de commissions sont chargés d'exposer leurs demandes, leurs projets, de faire le point sur les réalisations en cours et de prendre toutes décisions nécessaires au bon fonctionnement du club.

Article 3 – Les licenciés

Sont licenciés les personnes ayant fourni tous les documents nécessaires à la création de leur licence, et ce, avant le **1^{er} octobre de la saison en cours**. Dans le cas contraire, ils ne pourront participer à aucune activité sportive.

Article 4 – Les licenciés mineurs

Le parent ou le représentant légal doit déposer son enfant **dans** la salle et s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de le laisser. Si ces consignes ne sont pas respectées, le club ne pourra être tenu responsable en cas d'accident.

Le parent ou le représentant légal autorise le club à contacter les services d'urgence ou à faire hospitaliser l'enfant en cas de nécessité.

La famille s'engage à accompagner son enfant aux matches, chaque fois que nécessaire.

Article 5 – Droits et Engagements du licencié

Les droits du licencié :

- Utiliser les installations sportives et le matériel mis à disposition pour la pratique du basket.
- Porter l'équipement de l'ERSM Basket, prêté pour la saison en cours

Les engagements du licencié :

- Respecter la politique du club et placer les objectifs de l'équipe avant ses intérêts personnels.
- Respecter coéquipiers, entraîneurs, officiels, dirigeants, adversaires.
- Ne pas nuire à l'image du club par un comportement déplacé.
- Ne pas utiliser ou consommer de produits illicites pouvant entraîner préjudice à l'équipe et/ou au club.
- Tenir la table de marque et/ou arbitrer le match d'une autre équipe.
- Participer à tous les entraînements et matches programmés par le coach.
- Respecter les horaires de convocations (entraînements, matches, réunions, etc.).
- Participer aux activités proposées par le club tout au long de la saison, notamment l'Assemblée Générale, la soirée de présentation des équipes, le Noël, le Loto, etc.
- Avoir le goût de l'effort et la satisfaction du bon résultat ; porter haut et avec fierté les couleurs du club.
- Etre solidaire, tolérant et entretenir la convivialité.

Article 6 - Droit à l'image

Les licenciés, leur parent ou tuteur légal pour un enfant mineur, autorisent le club à utiliser les photos et / ou vidéos sur tous supports de communication (Sites web, réseaux sociaux, dépliants, affiches, vidéos...)

Article 7 – Utilisation des locaux

Les licenciés doivent se conformer aux règles d'utilisation des installations mises à leurs dispositions par les communes de Recy et Saint-Martin sur le Pré. Les membres du Comité de Gestion ainsi que les salariés du club ou tout parent responsable d'équipe, sont chargés de faire respecter ces règles d'utilisation.

Les licenciés doivent, entre autres :

- Utiliser des chaussures propres et appropriées au terrain de basket,
- Ramasser les bouteilles d'eau après matchs et entraînements,
- Respecter le bon état des locaux,
- Ne pas utiliser le matériel de basket dans les endroits inappropriés,
- Respecter la propreté des locaux, notamment des sanitaires,
- Ranger vestiaire et douche après les matchs et entraînements.

Article 8 – Fautes et Manquements

Toutes les amendes, pour faute technique ou non présentation de licence, sont à la charge du licencié. Un chèque de caution de 50 € (non encaissé) est demandé pour les catégories seniors et cadets. En cas de non remise de celui-ci, le bureau prononcera une suspension de la pratique du basket en compétition.

Article 9 – Modification

Les dirigeants, membres du bureau et/ou du Comité de Gestion peuvent faire des propositions pour compléter ou modifier le présent règlement intérieur et les présenter au bureau pour validation chaque fois que nécessaire.

Le non-respect de ce règlement intérieur, tant dans l'attitude du licencié que dans son utilisation du matériel ou des locaux, l'expose à une sanction qui peut être financière, suspensive, voire une exclusion définitive.

A remettre



Accusé de réception du règlement intérieur Saison 2017/2018

Je, soussigné (e)

licencié(e) de l'ERSM Basket

Nous, soussignés

Représentants légaux du licencié(e) susnommé(e),

avons lu et compris les termes définis dans le règlement intérieur de l'ERSM Basket et nous engageons à les respecter.

Dans le cas contraire, nous avons connaissance des sanctions encourues (art. 9)

Fait le :

A :

Signature du licencié

Signatures des représentants légaux

Pour les joueurs en catégorie Cadet et Sénior, merci d'établir un chèque de caution de 50€ (non encaissé) à l'ordre de l'ERSM Basket.



DEMANDE DE LICENCE: Création Renouvellement

Comité Départemental : 51 N° Affiliation du Club : 0951012 Nom du Club : ERSM Basket

IDENTITE

N° de licence *(si déjà licencié) :
 NOM* : . SEXE F M
 PRENOM* : . TAILLE(1) : CM
 DATE DE NAISSANCE* :
 NATIONALITE*(majeurs uniquement) :
 ADRESSE :
 CODE POSTAL : . VILLE* :
 TELEPHONE DOMICILE : . PORTABLE :
 E-MAIL* :

- Je refuse l'utilisation, par la FFBB, ses organismes déconcentrés et ses partenaires, de mes données personnelles à des fins non commerciales.
 Je n'autorise pas la FFBB et ses partenaires à m'envoyer, par courrier ou par email, des offres commerciales

FAIT LE :
 Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Signature obligatoire du licencié
 ou de son représentant légal :
 (1) Pour les joueurs mineurs le champ taille doit être renseigné à des fins de détection.
 * Mentions obligatoires

Tampon et signature du
 Président du club :

CERTIFICAT MEDICAL (à remplir par le médecin)

Je soussigné, Docteur certifie avoir examiné M / Mme / Melle et n'avoir pas constaté à la date de ce jour des signes apparents contre-indiquant :
 - la pratique du sport en compétition ou du basket en compétition*
 - la pratique du sport ou du basket ou en loisir*.

FAIT LE/...../..... A

Signature du médecin : Tampon :

*Rayer la mention inutile

ATTESTATION QUESTIONNAIRE MEDICAL (à remplir par le licencié)

J'atteste par la présente avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions relatives au questionnaire de santé et je reconnais avoir pris connaissance que toute réponse positive entrainera obligatoirement la production d'un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport et/ou du Basket.

FAIT LE A

PRATIQUE SPORTIVE (type de licence souhaitée) :

En souscrivant une licence, je reconnais que la FFBB, ses organismes déconcentrés et les clubs peuvent être amenés à capter et utiliser mon image dans le cadre de la promotion et du développement du Basketball, à l'occasion de manifestations sportives à des fins non commerciales.

1 ^{ère} famille*	2 ^{nde} famille (optionnelle)	Catégorie	Niveau de jeu*
Joueur			
<input type="checkbox"/> Compétition		<input type="checkbox"/> U	
<input type="checkbox"/> 3x3		<input type="checkbox"/> Senior	
<input type="checkbox"/> Loisir	<input type="checkbox"/> Technicien		
<input type="checkbox"/> Entreprise	<input type="checkbox"/> Officiel	<input type="checkbox"/> Non diplômé <input type="checkbox"/> Diplômé Fédéral	
<input type="checkbox"/> Technicien	<input type="checkbox"/> Dirigeant	<input type="checkbox"/> Diplômé d'Etat	
<input type="checkbox"/> Officiel		<input type="checkbox"/> Arbitre <input type="checkbox"/> OTM <input type="checkbox"/> Commissaire	
<input type="checkbox"/> Dirigeant		<input type="checkbox"/> Observateur <input type="checkbox"/> Statisticien	
		<input type="checkbox"/> Elu <input type="checkbox"/> Accompagnateur <input type="checkbox"/> Salarié	

SURCLASSEMENT (ne nécessitant pas un imprimé spécifique)

M/Mme/Melle peut pratiquer le Basketball dans la catégorie immédiatement supérieure dans le respect de la réglementation en vigueur au sein de la FFBB.

FAIT LE/...../..... A

Signature du médecin : Tampon :

*** CHARTE D'ENGAGEMENT (à remplir par le licencié souhaitant évoluer en championnat de France ou qualificatif au championnat de France)**

J'atteste par la présente avoir rempli et signé la charte d'engagement afin d'évoluer en Championnat de France ou en Championnat Qualificatif au Championnat de France

*Mentions obligatoires

Dopage (joueur mineur uniquement) :

Par la présente, je soussigné(e) représentant légal de pour lequel une licence est sollicitée à la FFBB, autorise tout préleveur, agréé par l'agence française de lutte contre le dopage (AFLD) à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage. Je reconnais avoir pris connaissance qu'un refus de se soumettre à un contrôle est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.

INFORMATION ASSURANCES :

(Cocher **obligatoirement** les cases correspondant à vos choix)

JE SOUSSIGNÉ(E), le licencié ou son représentant légal, NOM : PRÉNOM :

Reconnais avoir reçu et pris connaissance des notices d'information relatives aux garanties Individuelle Accident (Accord collectif n° 2159 / Mutuelle des Sports-MDS), Assistance Rapatriement et Responsabilité Civil (Contrat n° 4100116P / MAIF) ci-annexées et consultables sur www.ffbb.com, conformément aux dispositions du Code du Sport et à l'article L141-4 du code des Assurances, ainsi que des garanties individuelles complémentaires proposées par la MDS.

Souhaite souscrire à l'une des options Individuelle Accident et coche la case correspondant à l'option choisie:

- Option A, au prix de 2,98 euros TTC.
 Option B, au prix de 8,63 euros TTC.
 Option C, au prix de 0,50 euros TTC, en complément de l'option A, soit un total de 3,48 € TTC (= A+).
 Option C, au prix de 0,50 euros TTC, en complément de l'option B, soit un total de 9,13 € TTC (= B+).

Ne souhaite pas souscrire aux garanties individuelles complémentaires proposées (= N)

Reconnais avoir reçu l'information de mes possibilités et de mon intérêt à souscrire à ces garanties pour les éventuels dommages corporels que je peux subir du fait de la pratique du Basket-ball

Fait à le
 Signature de l'Adhérent ou de son représentant légal) :
 « Lu et approuvé »

En l'absence de stipulation expresse contraire de l'assuré, le capital décès est versé au conjoint non divorcé, non séparé de corps par jugement, à défaut au concubin notoire ou au partenaire lié à l'assuré par un pacte civil de solidarité, à défaut par parts égales aux enfants nés ou à naître, à défaut aux héritiers légaux.

SEULES LES DEMANDES D'ADHESIONS DUMENT COMPLÉTÉES, DATÉES, SIGNÉES ET ACCOMPAGNÉES DU RÉGLEMENT CORRESPONDANT SERONT PRISES EN COMPTE PAR L'ASSUREUR